



HAL
open science

Le Luxembourgeois, enfant naturel de la Seconde Guerre mondiale

Nicolas Lefrançois

► **To cite this version:**

Nicolas Lefrançois. Le Luxembourgeois, enfant naturel de la Seconde Guerre mondiale. *Lengas : revue de sociolinguistique*, 2016, 80, s.p. 10.4000/lengas.1171 . hal-03174788

HAL Id: hal-03174788

<https://hal.science/hal-03174788v1>

Submitted on 19 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Lengas

Revue de sociolinguistique

80 | 2016 :

La guerre et les langues : reconfigurations sociolinguistiques et adaptations didactiques

Le luxembourgeois, enfant naturel de la Seconde Guerre mondiale

NICOLAS LEFRANÇOIS

Résumés

Français English

Le Grand-Duché de Luxembourg se présente comme un État institutionnellement trilingue dans lequel tous les résidents ont le loisir d'utiliser au choix le luxembourgeois, le français ou l'allemand pour s'exprimer depuis la loi sur le régime des langues du 24 février 1984 qui reconnaît et entérine leur coexistence officielle et illimitée. Toutefois, le luxembourgeois, en tant que seule langue nationale du Luxembourg, a connu un changement de qualité récent dans l'histoire du pays. De simple variété orale et régionale du haut-allemand, il a acquis le statut de langue pour servir de support à une revendication identitaire et politique de la population lors de la Seconde Guerre mondiale : se dissocier de l'Allemagne nazie et affirmer sa particularité culturelle inaliénable. L'analyse du cas luxembourgeois pose alors la question de la langue non pas uniquement du point de vue de sa morphologie mais surtout de celui de son rôle socio-politique.

The Grand Duchy of Luxembourg is a trilingual state in which all residents have the choice of using Luxembourgish, French or German to express themselves since the Law on the Language Regime of the 24th of February 1984 which recognizes and ratifies their official and unlimited coexistence. However, the Luxembourgish language, as the only national language of Luxembourg, has undergone a recent quality change in the country's history. From simple oral and regional variety of the High German, it acquired the status of language to support an identity and political demand of the population during the Second World War: to dissociate itself from Nazi Germany and to affirm its cultural peculiarity. The analysis of the Luxembourg case then raises the question of language not only from the point of view of its morphology but also of its socio-political role.

Entrées d'index

Mots-clés : statut des langues, pluriglossie, identité, politique linguistique, représentations

Keywords : language status, pluriglossia, identity, language policy, representations

Texte intégral

Introduction

- 1 Si le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que territoire, n'a rien à envier à ses voisins européens en termes d'héritage historique et de patrimoine aux racines séculaires, il n'en va pas de même de l'âge de sa langue nationale qui compte parmi les dernières nées du Vieux Continent. Et, chose rare en histoire des langues et des civilisations, il est possible de dater son certificat de naissance : le 10 octobre 1941, lors d'un recensement organisé par l'occupant nazi. Une telle précision calendaire renvoie naturellement cette venue au monde à la dimension politique de son avènement. En effet, une langue est née dans la conscience d'une population, mais pas un parler. Le luxembourgeois n'est pas le fruit d'une génération spontanée. Il résulte d'une affirmation identitaire visant à rassembler sous une même bannière celles et ceux qui désiraient se dissocier d'un système politique particulier : le national-socialisme. La question terminologique est alors posée concernant la distinction entre le mot « langue » et ce que ce mot implique. Désigne-t-il encore, comme le définissait Ferdinand de Saussure, la classification de l'ensemble des mécanismes d'un système de communication à rapprocher de l'idiome ou du parler ? Un véhicule codifié et normalisé à l'échelle de toute une population par opposition à une conception péjorative et particulariste du dialecte ou du patois ? L'étendard d'un ensemble de représentations culturelles, sociales et politiques ? L'exemple spécifique de l'apparition du luxembourgeois tend à associer à « la langue » la dernière hypothèse envisagée. Car si la pratique linguistique locale s'est revêtue en 1941 d'un nouveau label, c'est au nom d'une revendication identitaire et de l'affirmation de cette nouvelle identité par rapport à l' ancestrale assimilation à la culture allemande.
- 2 Cette approche du « cas » luxembourgeois s'articule autour de trois angles parallèles permettant d'appréhender un phénomène encore en cours d'évolution :
- le contexte historique, géopolitique et sociolinguistique qui a fermenté et vu émerger la proclamation de la langue luxembourgeoise ;
 - les tenants politiques et sociaux de cette proclamation et son impact sur l'élaboration d'une conscience nationale et identitaire au travers de la revendication d'une langue autonome ;
 - la relation étroite entre l'affirmation d'une identité linguistique et la délimitation de son territoire national d'usage et d'expression.

1. Naissance d'une langue : le contexte sociohistorique

- 3 Le Grand-Duché a été envahi par l'Allemagne le 10 mai 1940. Conformément au projet hitlérien de reconstitution du grand Reich germanique, cette invasion prend les traits d'une annexion *de facto*. À l'instar de l'Alsace et de la Moselle en France, et de l'Autriche deux années auparavant, le territoire luxembourgeois est intégré administrativement à l'Allemagne et incorporé à une circonscription administrative, un *Gau*, couvrant également les villes de Coblenche et de Trêves pour constituer, dès le 29 juillet 1940, le *Moselgau* (la circonscription de la Moselle) (Tausch 1992, 164). Gustave Simon y est nommé *Gauleiter* (sorte de gouverneur dans le découpage administratif du Reich (Shirer 1960, 155)). Il s'empresse d'éradiquer toute présence

francophone du pays pour le « *regermaniser* » de force. Il entreprend d'organiser à cette fin un recensement de la population locale comprenant en particulier trois questions qui portent sur l'appartenance étatique (la nationalité), la langue maternelle (la mention des dialectes est interdite) et l'appartenance ethnique. Une campagne d'intimidation entend influencer les réponses pour ne collecter que trois fois « allemande » et ainsi légitimer l'inéluctabilité du Reich aux yeux des Luxembourgeois. Ce qui devait se présenter comme un plébiscite pour l'Allemagne se transforme en acte de rébellion collective et de camouflet à l'opresseur qui annule le recensement. Le 10 octobre 1941, les Luxembourgeois donnent à l'occupant nazi trois réponses fondatrices de leur conscience collective et nationale, aux questions figurant dans le formulaire de recensement organisé par l'envahisseur :

- leur nationalité est luxembourgeoise ;
- leur langue est le luxembourgeois ;
- leur « *ethnie* » (au sens nazi du terme, à rapprocher du mot « *peuple* »¹) est luxembourgeoise. « *Dreimol Lëtzbuerger* » (trois fois luxembourgeois) (Tausch 1992, 169).

4 Mais la pierre angulaire de la conscience nationale est posée ; un événement historique fédérateur, passé à la postérité sous le nom de « Référendum de 1941 » (pour la nationalité luxembourgeoise) est célébré ; et son marqueur d'irréductibilité est trouvé : une langue.

5 La naissance n'est alors que symbolique. Il faut effectivement attendre la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues, soit 43 ans, pour voir apparaître officiellement le luxembourgeois comme « langue nationale » à côté du français, langue législative et de l'allemand, langue d'alphabétisation. Il n'en reste pas moins qu'une langue est née.

1.1. Une triglossie enchâssée

6 Reprenant la terminologie de Louis-Jean Calvet (1999, 47), le Luxembourg a développé une forme particulière de triglossie de type enchâssée, où les diglossies s'imbriquent les unes dans les autres pour aboutir au modèle qui est le sien actuellement, soit trois langues pour trois usages différents. Suivant la typologie de Charles Albert Ferguson (Ferguson 1959, 234), le luxembourgeois se voit comme la variété basse ou « dialectale » d'une langue littéraire considérée comme variété haute, à savoir l'allemand standard. Cette diglossie s'enchâsse dans un système plus large incluant le français suivant le modèle développé par Joshua Fishman (Calvet 1993, 37). Parmi les quatre configurations possibles de contacts de langues que ce modèle envisage, se trouve celui correspondant au Luxembourg : la juxtaposition d'une diglossie et d'un bilinguisme². Pour le Luxembourg la dichotomie se situe entre le français, véhicule officiel des institutions d'une part, et les « parlers allemands » vernaculaires de la population, d'autre part. Cependant, cette triglossie *de jure* n'a vu le jour que très récemment dans le corpus législatif du pays. Et elle ne s'est révélée dans l'esprit de la population que face à la brutalité d'un régime oppresseur.

7 Historiquement parlant, en effet, les nazis pangermanistes pouvaient aisément concevoir le Grand-Duché comme une pièce détachée de leur *Lebensraum* (espace vital) originel (Shirer 1960, 111). Depuis le Haut Moyen Âge, le pays avait son destin lié au Saint Empire Romain germanique dont il fit longtemps partie intégrante même si une importante région romane limitrophe fût annexée au domaine ducal à partir du XIV^e siècle (Kreins 1996, 35), s'étendant à l'ouest sur une partie des départements français actuels de la Meuse et de la Moselle et sur l'entièreté du Luxembourg belge. Quatre seigneurs luxembourgeois furent même élevés à la dignité d'empereurs entre le XIV^e et le XV^e siècle : Henri VII (1309-1310), Charles IV (1355-1378), Wenceslas 1^{er} (1378-1400, roi d'Allemagne mais jamais officiellement couronné empereur), Sigismond (1433-1437).

8 Si les chancelleries de l'époque impériale utilisent communément le français dans leurs correspondances officielles avec les États français et bourguignons (Tausch 1992, 30), le dialecte francique local reste la langue vernaculaire dominante de la population, à l'est du duché (compris dans les limites actuelles du pays), tandis que l'ouest (futur territoire belge), wallon, maintient des pratiques romanes.

9 L'accès à l'indépendance et la concession du « quartier » occidental à la Belgique en 1839 réduisent le Luxembourg à sa portion germanophone. Le français subsiste dans les cercles lettrés et les classes dirigeantes jalouses de leurs prérogatives gouvernementales mais la population, dans son ensemble, se reconnaît comme germanophone. Politiquement, le Luxembourg fait partie de la Confédération germanique depuis 1815 et intègre, en 1842, le *Zollverein* (Union Douanière Allemande) regroupant la majorité des États allemands (à l'exception notable de l'Empire austro-hongrois) sous la férule de la Prusse.



Partition du Luxembourg

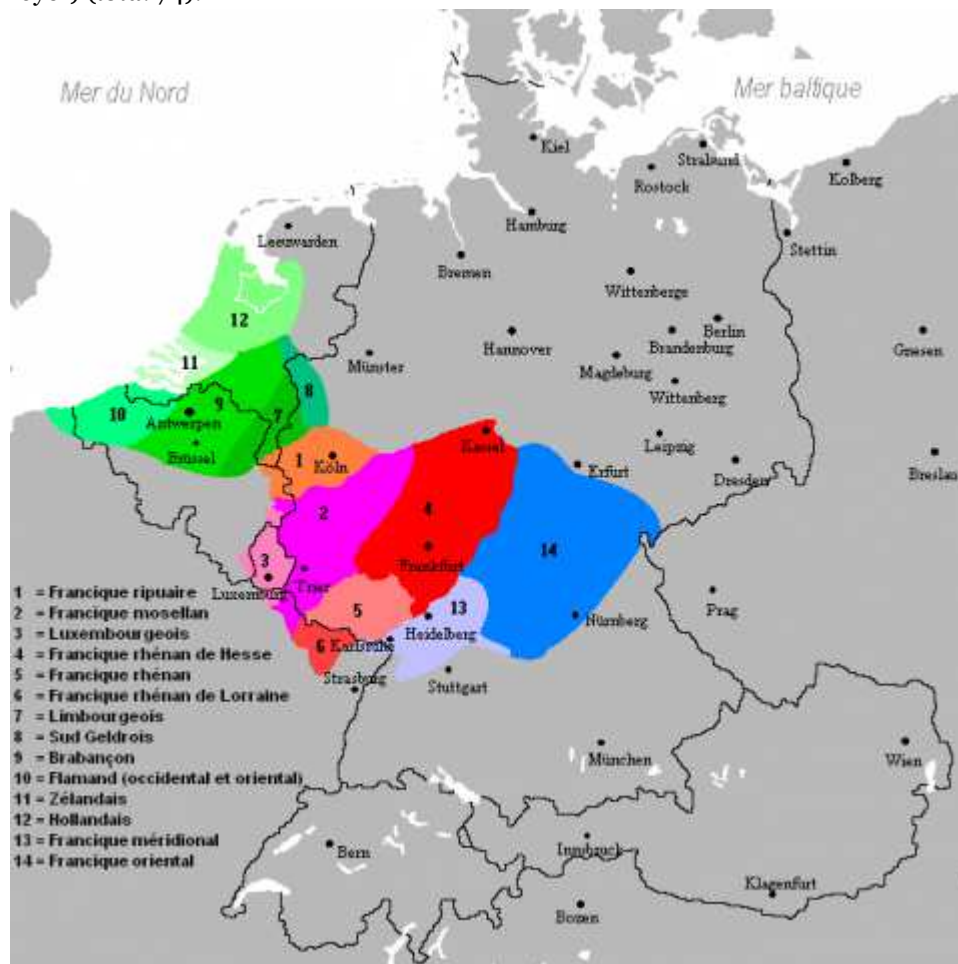
- à la France en 1659
- à la Prusse en 1815
- à la Belgique en 1839
- l'actuel Grand Duché
- frontières actuelles
- anciennes frontières
- rivières

La partition progressive du territoire luxembourgeois

Wikipedia

10 Charles Berg et Christiane Weis rappellent dans leur Rapport national en vue de l'élaboration du profil des politiques linguistiques éducatives luxembourgeoises que « à partir de 1839, date à laquelle l'amputation du quartier wallon devint effective, le Luxembourg était un pays germanophone » (Berg & Weis 2005, 11). Toutefois, à l'image de l'ensemble de la Confédération germanique, la langue parlée se distingue de la langue écrite. Et les auteurs de rappeler que si les Luxembourgeois du XIXe et du début du XXe siècle se considèrent comme des germanophones à part entière, ils

ont conscience de pratiquer une variété dialectale de l'allemand, le *lëtzbuerger-däitscht* (l'allemand luxembourgeois) (Trausch 1992, 109) qu'ils appellent eux-mêmes « *onst Däitscht* » (notre allemand) (Berg & Weis 2005, 36). Dans la conception sociolinguistique allemande des pratiques linguistiques nationales, l'approche luxembourgeoise n'a rien d'insolite. Encore à l'heure actuelle, si le *Hochdeutsch* (le haut allemand, ou allemand standard) est la variété écrite de la République d'Allemagne, le pays est traversé de multiples pratiques dialectales régionales réparties entre les parlers franciques à l'ouest, les parlers alémaniques du sud et de la Suisse, le bavarois du sud-est et de l'Autriche et les bas-allemands (*platt*) du Nord. Il faut souligner que ces différences dialectales sont telles que l'intercompréhension orale entre toutes les régions n'est pas assurée. Jürgen Trabant signale à ce propos que « la plus grande partie des Allemands n'ont pas le Hochdeutsch comme langue maternelle mais un dialecte et que donc les Allemands doivent apprendre l'allemand (standard) à l'école » (Trabant 2010, 76). Le particularisme local des Luxembourgeois s'inscrivait logiquement dans le système traditionnellement diglossique de la Confédération germanique où le *Schriftdeutsch* (allemand de l'écriture) côtoyait et côtoie encore une *Familiensprache* (la langue du foyer) (*ibid.* 74).



Les dialectes franciques dont le luxembourgeois

Wikipedia

1.2. Vers la revendication linguistique

- 11 Selon l'arrêté royal du 22 février 1834, qui resta la seule norme légale jusqu'à la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues, les seules langues officielles du Grand-Duché nouvellement indépendant étaient l'allemand et le français. Le luxembourgeois n'y figurait pas, compte tenu du fait qu'il n'était alors même pas

conçu dans l'esprit de la population comme ayant une existence propre, bien qu'un embryon de littérature fit son apparition chez quelques lettrés dès 1829 (Berg & Weis 2005, 28) et constituât, au long du XIXe siècle, un corpus patrimonial - mais anecdotique par la faible quantité d'écrits produits - de textes en langue vernaculaire.

12 C'est cependant en réaction aux ambitions hégémoniques de la Prusse de Bismarck et par crainte de l'annexion que les velléités politico-linguistiques surgissent à la fin du XIXe siècle, certains parlementaires tentant de susciter une mémoire et une conscience collective pour mobiliser la population contre le risque d'un phagocytage allemand (Tausch 1992, 110). L'idée se forme au début du XXe siècle que le Luxembourg n'est pas bilingue, mais trilingue. La prise en compte d'un parler local serait consubstantielle d'une redéfinition de l'identité luxembourgeoise : ni allemande, ni française, ni belge mais le fruit de ces trois « nations » s'interpénétrant au Luxembourg dans une « *Mischkultur* » (une culture mixte) selon l'historien Gilbert Tausch (Tausch 1992, 110).

13 Les deux épisodes consécutifs des conflits mondiaux et le sort réservé à chaque fois au « petit » Grand-Duché consolident dans la population le sentiment d'identité irréductible et le besoin de son affirmation par la revendication de son expression, sa langue.

14 La Première Guerre mondiale voit les belligérants, chacun de leur côté, élaborer des plans de récupération du territoire à la fin des hostilités. Le kaiser Guillaume II envisage le retour du Luxembourg dans le Reich. La France imagine son annexion en même temps que le retour de l'Alsace et de la Moselle dans le giron national. La Belgique rêve d'une remise en cause des traités de 1839 pour récupérer la totalité des anciens Pays-Bas du Sud, Luxembourg compris. Finalement, seul le maintien inopiné de la dynastie régnante du Grand-Duché assurera son indépendance politique. Et le pays vit pour la première fois de son histoire une véritable émancipation politique du tuteur allemand (Tausch 1992, 119). Les manuels scolaires contiennent encore la phrase : *La langue allemande est notre langue maternelle*. Mais dans l'ensemble de la population germe l'idée que les Luxembourgeois ne sont pas des Allemands de la Moselle. Ils sont Luxembourgeois.

15 La Seconde Guerre mondiale renforce ce sentiment par la brutalité avec laquelle le IIIe Reich s'empare du pays et lui impose ses lois et règlements, sans aucune considération pour les particularismes régionaux de ce petit peuple. À la violence de l'humiliation et à la dureté de l'occupation est retournée la rigoureuse et ostentatoire affirmation d'une identité locale propre : culturelle, politique et linguistique. Les nazis voient les Luxembourgeois comme des Allemands insoumis et réfractaires, les Luxembourgeois se voient comme un peuple indépendant mais opprimé. Au final, le lourd tribut en vies humaines, payé par la résistance et les enrôlés de force, soude la population du pays autour d'une mémoire collective de l'adversité partagée et favorise la consolidation du patriotisme avec, pour premier acte fondateur, l'affirmation de sa langue : « Par la brutalité même de leurs méthodes les nazis obtiennent exactement le résultat opposé (à leur projet). Ce sont en fait eux qui, par le sang qu'ils versent, soudent la communauté luxembourgeoise » (Tausch 1992, 176).

2. Langue et représentation identitaire

16 En attribuant spontanément en 1941 le statut de langue nationale au luxembourgeois, les Luxembourgeois créent un double précédent dans la culture germanique :

- ils imposent leur singularité nationale vis-à-vis de la « Teuthonia » ou « Grande Allemagne » (Trabant 2010, 69) ;
- ils confèrent à une variété dialectale des représentations qui redéfinissent la

communauté nationale.

2.1. L'identité sans nationalisme

17 Dans la constellation allemande, la « Teuthonia » qui désigne la communauté linguistique allemande (Trabant 2010, 69), le sentiment d'appartenance est d'abord le produit d'un attachement ou d'une identification à un héritage culturel disparate mais perçu comme le socle d'un patrimoine originel commun. L'image de la tribu ancestrale semble avoir conservé sa pertinence ou, pour le moins, sa valeur référentielle tout au long de l'histoire germanique. Tels que les décrivaient les commentateurs latins, ils étaient Alamans, Burgondes, Francs, Wisigoths, Ostrogoths, Lombards, certes mais ils étaient Germains avant tout. Ce morcellement inhérent a caractérisé la carte géopolitique de cette région. Le Saint-Empire ne fédéra pas moins de 350 États au XVIIIe siècle (Bled 2015, 3). À l'opposé du centralisme forcené et autoritaire du voisin français, l'Allemagne a maintenu une structure confédérale dans laquelle les peuples se reconnaissaient par une culture et une *koinè* écrite commune. Les disparités dialectales n'étaient perçues ni comme motifs ni comme causes de revendications communautaires ou patriotiques mais comme l'expression de particularismes régionaux de la langue commune, le haut allemand de la Bible de Martin Luther. La situation de l'Allemagne est comparable à celle du monde arabe tel que décrit par C. Ferguson où, à une multitude de variantes régionales de la langue arabe ne correspond qu'une seule variété littéraire, dite variété (H) haute (Ferguson 1959, 233). La Teuthonia, multiconfessionnelle et diglossique par essence, ne connaissait pas le phénomène de singularisation politique par la langue. Les Luxembourgeois, locuteurs de leur « allemand luxembourgeois » n'en avaient pas plus conscience avant que la nécessité de se dissocier de l'infâme voisin ne devienne impérieuse. Avant 1941, les Luxembourgeois sont des germains qui possèdent le français. Après 1941, les Luxembourgeois sont un peuple qui parle luxembourgeois et dispose également du français et de l'allemand (Magère *et al.* 1998, 44). La brutale annexion du territoire en 1940 désinhibe un sentiment larvé depuis le premier conflit mondial vis-à-vis de la nation allemande et libère l'affirmation d'une identité propre, et donc d'une langue propre.

18 Cependant, la langue luxembourgeoise n'est pas, initialement, l'élément rassembleur de la révolte. Elle en est l'émanation. Dorénavant, les Luxembourgeois ne parlent plus « leur » allemand, ils parlent le luxembourgeois. Contrairement à la situation vécue en Kabylie où la langue kabyle sert de base à la contestation (Amrouche 2009, 4), ou encore à la situation « plurinationale » ibérique dans laquelle les langues sont perçues comme attributs d'un modèle de « nationalisme linguistique » proclamant « le caractère irréductible et inaliénable de la communauté nationale, dans laquelle la représentation identitaire de la langue de cette même communauté occupe une place centrale » (Boyer 2010, 28), le luxembourgeois n'est préalablement porteur d'aucune tradition ni d'aucun folklore définissant les contours d'une nation. La proclamation de la langue et de la nationalité en 1941 apparaît comme la manifestation de la volonté d'un divorce et non comme l'aboutissement d'un long processus d'émancipation culturelle et linguistique.

2.2. L'émergence d'une communauté nationale

19 Malgré la prise de conscience d'une singularité culturelle et politique, le luxembourgeois ne fait pas immédiatement l'objet d'une reconnaissance officielle au sortir de la guerre. Une révision de la Constitution a bien lieu en 1948 pour amender celle en vigueur depuis 1868 mais le législateur s'offre un temps indéfini de réflexion pour réformer le régime linguistique du pays. Ainsi, l'article 29 de la révision du 6

mai 1948 dispose : « La loi règlera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire ». L'article maintient de fait l'arrêté royal de 1834 qui entérinait l'égalité officielle du français et de l'allemand. Il faut patienter jusqu'au 24 février 1984 pour que la loi³ confère enfin une existence légale et officielle au luxembourgeois.

20 L'article 1^{er} de la loi promulgue la reconnaissance du statut de langue nationale au luxembourgeois. Il est d'ailleurs le seul à jouir de ce statut parmi les trois langues mentionnées. Le français est promu langue officielle par l'article 2, sans cependant être désigné comme telle. Seul le français peut être utilisé sur le plan législatif, alors que sur le plan réglementaire, une langue « autre que la française » peut être employée. Le français, l'allemand et le luxembourgeois ont encore, conformément à l'article 3, le statut de langues administratives et judiciaires, c'est-à-dire que les usagers peuvent choisir librement la langue avec laquelle ils adressent leurs demandes aux instances concernées.

21 Enfin, le luxembourgeois n'a fait que tardivement l'objet d'une normalisation écrite encore inachevée en 2016. Un règlement grand-ducal *portant réforme du système officiel d'orthographe luxembourgeoise* a bien été publié au journal officiel le 11 août 1999. Mais il a été depuis, plusieurs fois modifié. Aussi, le luxembourgeois n'est-il toujours pas langue de scolarisation, du moins concernant l'écrit. Car il reste le support vernaculaire de la population native et donc d'échange oral enseignant-élève (Lefrançois 2016, 6).

22 Le luxembourgeois se définit dès lors par ce qu'il n'est pas : pas un ferment originel et identitaire ; pas le support d'une tradition littéraire ou historique ; pas une langue structurée, codifiée et normalisée. Il n'était pas non plus l'étendard du nationalisme luxembourgeois avant 1941. En revanche, à partir de cette date fondatrice, il devient une « langue-outil », à l'image de ce que décrit Nassim Amrouche (Amrouche 2009, 4), c'est-à-dire un instrument de mobilisation contre l'ennemi en même temps qu'un enjeu politique dans la mesure où ceux qui le revendiquent affirment leur refus du Reich et le droit à une autonomie nationale et territoriale. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'intégrité territoriale ne va pas de soi pour le peuple du Luxembourg. L'amputation au profit de la Belgique du quartier francophone en 1839 a été traumatisante (Tausch 1992, 81-105). Aussi, l'appartenance de ce petit pays à la Confédération germanique prend-elle une dimension sécurisante (*ibid.* 83). L'épreuve de la Première Guerre mondiale voit encore de fortes tensions apparaître au sein de la population, les uns réclamant le retour de la souveraineté nationale, les autres le rattachement pur et simple à la Belgique ou, au pire, une union économique étroite avec la France (*ibid.* 115). En somme, si les Luxembourgeois ont tenu à leur particularisme linguistique basé sur le plurilinguisme français/allemand/« allemand-luxembourgeois », en maintenant le français dans leurs pratiques institutionnelles, politiques et littéraires, ils n'ont en revanche pas associé d'emblée leur sentiment identitaire à une dimension nationaliste (Magère *et al.* 1998, 29). Le système local de diglossies enchâssées les singularise du reste de l'empire allemand mais les rapproche dans le même temps des voisins belges et français au niveau territorial.

23 Seul le choc de l'invasion nazie provoque la convocation du luxembourgeois parmi les composantes culturelles du pays pour susciter un élan nationaliste.

2.3. La redéfinition de la communauté nationale par la langue

24 John Gumperz (Gumperz 1996, 362-363) développe un modèle à propos de l'édification de l'idéologie linguistique dominante par l'évocation du sentiment d'appartenance que créent des compétences linguistiques spécifiques au sein d'une société donnée. Ces compétences encouragent le développement d'une élite et, dans

un mouvement opposé, déterminent la catégorie externe des non-membres qui ne peuvent revendiquer leur insertion de plein droit dans la communauté dominante. De plus, cette communauté dominante se reconnaît dans des pratiques et attitudes qu'elle ne transmet qu'en interne. Le cas du luxembourgeois, observé à travers le prisme de ce schéma, dévoile les forces mises spontanément en œuvre dans l'agrégation d'une communauté autour d'un élément fédérateur et intimement partagé, la langue vernaculaire, non écrite, transmise de proche en proche au sein des seuls membres du groupe. L'émergence de la langue luxembourgeoise a été accompagnée de la délimitation soudaine entre le « nous » par contraste au « vous », le soi et le non-soi (Brousseau 2011, 6). À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Luxembourgeois sont ceux qui détiennent la faculté de se mouvoir dans un plurilinguisme « équilibré » avec le luxembourgeois comme pivot de cette construction linguistique. La langue luxembourgeoise devient le facteur discriminant du « nous » et du « vous » par excellence. En effet, jusqu'à son intronisation légale en 1984, le luxembourgeois ne s'enseigne pas. Il ne s'écrit pas non plus. Il se transmet entre membres de la communauté. Il devient la langue de l'*entre soi*, le signe d'appartenance à la communauté vernaculaire comme l'a observé William Labov concernant les communautés new-yorkaises (Labov 1977, 115). Précédant l'État, velléitaire sur la question, la population s'approprie cette langue-outil et la revendique comme support de son nationalisme émergent en réaction à l'anti-particularisme nazi qui, par l'atrocité de ses crimes, a suscité une réaction de rejet de la culture allemande. « Les représentations de l'allemand aujourd'hui dépendent profondément du traumatisme qu'infligea le Grand crime des Allemands aux communautés de langue allemande, quelle que soit leur nationalité – allemande, suisse, autrichienne, française, belge ou luxembourgeoise » (Trabant 2010, 69). Au Grand-Duché, le curseur de l'identité s'est déplacé du plurilinguisme franco-allemand, consubstantiel du pays dès sa création en 1839, à la « possession » du luxembourgeois. De nouvelles attitudes linguistiques associées à la pratique de la nouvelle langue « nationale » ont surgi pour marquer les différences entre les membres de la communauté nationale, les natifs, et les autres identifiés immédiatement par leur méconnaissance du luxembourgeois. À l'instar du modèle développé par John Gumperz (Gumperz 1996, 363) à propos des idéologies linguistiques qui déterminent les pratiques linguistiques valorisées et dévalorisées, ainsi que des travaux de Anne-Marie Brousseau sur les interactions entre langues identitaires et identités linguistiques (Brousseau 2011, 6), la promulgation populaire de la langue luxembourgeoise et le contexte très particulier de cette promulgation - le nihilisme de la guerre - ont façonné de nouvelles idéologies linguistiques qui ont eu pour conséquences instantanées :

- l'affirmation d'une souveraineté territoriale ;
- la délimitation d'une communauté nationale sur ce territoire.

3. Langue et légitimation territoriale

25 L'enjeu de toute guerre, c'est le territoire. Comme nous l'avons vu précédemment, la notion d'attachement national au territoire était vague au sein de la population luxembourgeoise jusqu'aux épreuves successives des deux conflits mondiaux. Avant 1941, ni l'État ni la langue de cet État n'étaient des valeurs définitives pour le Grand-Duché. Le pays était prêt à des compromis inimaginables aux yeux de ses voisins aux seules fins de garantir sa paix et sa prospérité, comme s'intégrer à un autre État ou même renoncer à l'une de ses deux langues officielles au profit de l'autre. L'histoire culturelle du Luxembourg étant étroitement liée à celle de ses voisins, les Luxembourgeois ne se considéraient pas comme une nation à part entière mais comme le fragment des trois nations environnantes : l'Allemagne comprise en tant

que « Teuthonia », la Belgique et enfin la France. La pluriglossie enchâssée et harmonieuse du pays pouvait être perçue comme un symptôme de cette indolence vis-à-vis de l'idée de nationalisme.

26 La violence physique et politique de l'Allemagne nazie a enclenché, par réaction, une territorialisation de l'identité luxembourgeoise en distinguant par la langue les nationaux des non nationaux ainsi qu'en attachant cette langue à l'endroit où elle avait fait l'objet de sa répression, voire de sa négation. À partir de ce moment fatidique du « Référendum de 1941 » le Luxembourg entre dans le processus connu et maintes fois observé de l'usage de la langue comme substance identitaire (Brousseau 2011, 6) qui redessine les contours du groupe d'appartenance et les limites de son aire géographique de diffusion. La dissociation entre le luxembourgeois et l'allemand standard, avérée linguistiquement mais éludée politiquement, se laisse comparer avec la situation observée depuis un quart de siècle dans les Balkans entre le serbe et le croate. L'intercompréhension entre les locuteurs serbes, les locuteurs croates ou les locuteurs bosniens n'est pas en jeu. Les variations sont si faibles qu'elles rendent par exemple impossible l'établissement de dictionnaires bilingues, et inutile tout effort de traduction (Thomas 2002, 314). En revanche, la nomination de la langue revêt une dimension politique primordiale dans la consolidation de l'adhésion identitaire de la communauté (Djordjević Léonard 2015, 4). La langue de Serbie est le serbe, de Croatie le croate, de Bosnie-Herzégovine le bosnien (Garde 2008, 1). Le nom (le gentilé) et le territoire (Djordjević Léonard 2015, 3) constituent les deux piliers de la construction de l'identité nationale de la communauté. Cette identité revendiquée autorise les attitudes linguistiques qui délivrent les jugements collectifs de valorisation ou de dévalorisation des pratiques (Brousseau 2011, 7), tendent vers une homogénéité des comportements linguistiques et suscitent les stigmatisations face à des pratiques jugées « incorrectes » comme, par exemple, les « serbismes » en Croatie (Garde 2008, 6).

27 La détermination de ce qu'est une langue est un exercice périlleux qui peut procéder de méthodologies différentes, sinon opposées ; de la plus restrictive, à la manière de Ferdinand de Saussure, comme une somme d'éléments combinatoires constituant un code ; jusqu'à la perspective la plus élargie de la sociolinguistique moderne héritière de William Labov, comme un système de communication en interdépendance avec son contexte de production. Prise sous un angle sociopolitique, la langue embrasse les acceptions précédentes en y incluant une dimension symbolique supplémentaire : un signe ostentatoire de ralliement, un étendard qui rassemble autour de son seul nom un projet national. À l'image de la Babel biblique, la langue est mécaniquement un instrument de communautarisation et inversement de division. Une langue n'est, de ce point de vue, plus seulement un parler ou un idiome, mais une profession de foi nationaliste. C'est du moins le catalyseur de sa genèse au Luxembourg, et ce qui s'observe encore dans les territoires de l'ex-Yougoslavie.

28 Dans son analyse des liens entre le nationalisme et le multiculturalisme, Daniel Sabbagh, distingue deux types de nationalismes : un nationalisme « civique / politique », et un nationalisme « ethnique / culturel » (Sabbagh 2004, 116). Ces deux formes sont, selon lui, portées par un État qui « promeut activement la diffusion d'une langue commune et d'une culture nationale. Les deux nationalismes ne se distinguent que par les conditions d'admission dans la communauté » (*ibid.* 116). Au Luxembourg, la communauté a précédé l'État dans l'érection et l'affirmation de son patriotisme. La langue a été spontanément et simultanément le signe de reconnaissance des membres de la communauté nationale tout en devenant le ciment du sentiment patriotique et donc nationaliste. À ce propos, si les Luxembourgeois ont réinventé leur histoire, l'État qui s'est reconstitué à l'issue de la guerre à partir de cette nouvelle donne a pris beaucoup de temps pour valider institutionnellement le fait nouveau, la langue luxembourgeoise. Encore une fois, son

nom et son statut ont été l'objet d'une mûre réflexion de 43 ans pour enfin lui reconnaître une existence légale et un titre : « langue nationale » par contraste avec l'Allemagne (qui ne nomme aucune langue dans sa constitution) ou la France (qui ne reconnaît qu'une langue au système républicain, en l'article 2 de la Constitution, le français). Dans le système institutionnel diglossique du Luxembourg, faire une place au luxembourgeois n'était pas facile car le luxembourgeois est à la fois une langue dominante, un dialecte en position de langue nationale, une langue peu parlée, une langue nationale modime⁴ et une des langues européennes les moins répandues. On peut rajouter que pendant longtemps, comme il n'était pas reconnu comme langue nationale au Luxembourg même, il avait un statut de langue dominée, sans être pourtant une langue minoritaire (Magère *et al.* 1998, 52).

29 La langue « nationale » est la langue du corps qui constitue la nation, le peuple, et la langue du territoire où son emploi est reconnu et légitime.

30 Dans son projet d'annexion du Luxembourg, l'Allemagne avait résolu de nier par la force la spécificité et l'autonomie de la région et de ses habitants, de nier leur histoire pour mieux « ré » intégrer le territoire dans son giron. Les habitants ont riposté avec une arme contre laquelle l'envahisseur n'était pas préparé à se défendre, une langue qui conférait à ce territoire un caractère inaliénable.

Conclusion

31 L'étude du cas luxembourgeois conforte l'idée que le vocable « langue » dépasse de loin la seule acception de « parler » ou même de système de communication. La « langue » est un titre, une marque (au sens commercial du terme) qui qualifie les pratiques linguistiques d'une communauté politiquement délimitée en quête ou en situation d'autonomisation nationale. Les exemples sont nombreux, pour ne prendre que la seule situation du continent européen, où la langue n'est revendiquée que pour dessiner des frontières actées dans le cas des nouvelles républiques de l'ex-Yougoslavie ; en cours de processus dans la péninsule ibérique (où la Catalogne revendique activement son indépendance de fait), par exemple. Dans le contexte de la zone de diffusion des dialectes allemands, il est symptomatique d'observer qu'à l'intérieur des frontières de l'Allemagne actuelle, les habitants des différents länder utilisent sur le territoire national des dialectes sensiblement différents qui ne sont pas reconnus comme des langues mais comme des variétés régionales de l'allemand standard. Les Sarrois ont conscience de pratiquer un « allemand » difficile à comprendre pour un Bavarois qui utilise lui-même une variété très éloignée de celle d'un résident de Brême. Mais aucun ne revendique une indépendance politique, aucun n'affirme parler une « langue » autre que son allemand local. Suivant cette logique, on constate que les natifs de l'ouest de la Rhénanie-Palatinat parlent pratiquement le même dialecte que les Luxembourgeois. Mais une frontière politique les sépare. Du côté est, on parle allemand, du côté ouest, on parle luxembourgeois.

32 Si la langue dessine les frontières, elle consolide également l'adhésion de la communauté à l'idée de nation. Le dessein des Luxembourgeois n'était pas différent quand ils ont répondu au recensement allemand de 1941 que leur langue était le luxembourgeois et que leur nationalité était luxembourgeoise. Ils se sont affirmés comme un peuple doté de tous les attributs légitimes de l'identité nationale : une histoire, une langue, un territoire. L'évolution luxembourgeoise est, sur ce point, comparable à celle d'Israël. L'hébreu biblique, ancestral et disparu oralement, y a été ressuscité, actualisé et réintroduit de manière volontariste sur le territoire concédé par la déclaration Balfour pour agréger symboliquement tous les Juifs autour du projet territorial de l'État d'Israël. Les Juifs de la diaspora, disséminés principalement en Europe, Afrique du Nord et États-Unis, séparés en deux grandes communautés ashkénaze yiddishisante et séfarade hispanisante ou arabisante, se

sont réapproprié l'hébreu, à seul usage sacerdotal mais commun à l'ensemble des fidèles pour manifester la nouvelle réalité du couple peuple-territoire : « Pour les sionistes, le yiddish représente l'exil, c'est la « fidèle représentation de l'exil des Juifs d'Europe ». Le choix de l'hébreu, en revanche, est l'affirmation idéologique d'une identité collective renouvelée et authentique » (Uzan s.d., 1).

33 L'émergence de la langue luxembourgeoise est intimement liée à la crise identitaire provoquée par la Seconde Guerre mondiale. Après ce choc, les Luxembourgeois ne pouvaient plus être Allemands. Ils ne pouvaient plus parler allemand. Le schéma de Ferguson n'était plus tolérable dans sa configuration de variété haute et variété basse. Ils étaient devenus bilingues (voire trilingues avec le français). Face à l'ennemi, ils avaient trouvé une arme de propagande efficace, une langue. Il faut toutefois relever la prudence des institutions nationales en la matière. Car, si une révision constitutionnelle a bien eu lieu en 1948 pour répondre aux nouveaux enjeux apparus lors du conflit, la question du statut des langues du pays fut laissée ouverte sans y faire mention du luxembourgeois⁵. Le législateur s'est donné 34 ans de réflexion avant de se prononcer sur l'existence officielle de la nouvelle langue. Ce laps de temps était sans doute nécessaire pour mesurer la consolidation populaire dans la pratique quotidienne d'une épiphanie initialement symbolique, et constater effectivement que la population admettait enfin qu'elle parlait une langue et pas seulement un dialecte allemand. Au Luxembourg, la lente maturation du statut du luxembourgeois n'est pas encore achevée. Une pétition vient récemment d'être lancée, fin août 2016⁶ : la pétition 698, demandant que le luxembourgeois devienne la première langue du pays devant le français et l'allemand, et que tous les documents officiels soient produits en luxembourgeois⁷. La pétition rencontre, à ce jour, un accueil extrêmement favorable auprès de la population nationale (qui ne représente que 53 % de la population résidente totale). Les représentations identitaires liées à la maîtrise du luxembourgeois sont telles que l'ancien orgueil national lié au plurilinguisme « naturel » des natifs tend vers un monolinguisme exclusif et discriminatoire entre le ressortissant et l'étranger.

Bibliographie

AMROUCHE Nassim, 2009, « De la revendication kabyle à la revendication amazighe : d'une contestation locale à une revendication globale », *L'Année du Maghreb*, 145-161.

DOI : 10.4000/anneemaghreb.553

BERG Charles et WEIS Christiane, 2005, « Sociologie de l'enseignement des langues dans un environnement multilingue ». Rapport national en vue de l'élaboration des politiques linguistiques éducatives luxembourgeoises. Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

BLED Jean-Paul, 2015, « Le Saint Empire, précurseur de l'Union européenne ? - Union européenne : les conditions de la croissance - Constructif », [http://www.constructif.fr/bibliotheque/2015-3/le-saint-empire-precurseur-de-l-union-europeenne.html?item_id=3450].

BOYER Henri, 2010 « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, 67-74.

DOI : 10.4000/mots.19891

BROUSSEAU Anne-Marie, 2011, « Identités linguistiques, langues identitaires : synthèses », *Arborescences : revue d'études françaises*, n° 1, 1-33.

DOI : 10.7202/1001938ar

CALVET Louis-Jean, 1993, *La sociolinguistique*, Paris, PUF.

CALVET Louis-Jean, 1999, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.

CONTÉ Edouard & ESSNER Cornelia, 1994, « Völkercunde et nazisme, ou l'ethnologie sous l'empire des raciologues », *L'Homme*, vol. 34 / 129, 147-173.

DOI : 10.3406/hom.1994.369697

DJORDJEVIĆ LÉONARD Ksenija, 2015 « Communauté linguistique et identité régionale : le cas

des Bosniaques du Sandjak », *Lengas. Revue de sociolinguistique*, 77, [https://lengas.revues.org/807?lang=oc].

DJORDJEVIĆ LÉONARD Ksenija & YASRI-LABRIQUE Eléonore, 2014, *Médias et Pluralisme. La diversité à l'épreuve*, Paris, Editions des archives contemporaines.

FERGUSON Charles. A., 1959, « Diglossia », *World*, vol. 15, Language and Social Structures, 325-340.

DOI : 10.1080/00437956.1959.11659702

GARDE Paul, 2008, « Vrais et faux problèmes de langue en Bosnie-Herzégovine et dans les pays limitrophes », *Cités*, 51-60.

DOI : 10.3917/cite.032.0051

GUMPERZ John et LEVINSON Stephen. C., 1996, *Rethinking Linguistic relativity*, Cambridge University press.

KREINS Jean-Marie, 1996, *Histoire du Luxembourg*, Paris, PUF.

LABBÉ Morgane, 1997 « Les nationalités dans les Balkans : de l'usage des recensements », *Espace géographique*, vol. 26 / 1, 35-48.

DOI : 10.3406/spgeo.1997.1029

LABOV William, 1977, « La langue des paumés », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 17-18, Lapaysannerie, une classe objet, 113-129.

DOI : 10.3406/arss.1977.2579

LEFRANÇOIS Nicolas, « Le Grand-Duché de Luxembourg, un État sans manuels scolaires nationaux », CEDRHE, Journées d'études Pierre Guibbert, février 2016 [http://www.fde.umontpellier.fr/internet/site/cedrhe/jepg/modele/index.php?f=index].

MAGÈRE Philippe, ESMEIN Bernard & POTY Max, 1998, La situation de la langue française parmi les autres langues en usage au Grand-Duché de Luxembourg, Centre culturel français de Luxembourg, Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, Université de Metz U.F.R. Lettres et sciences Humaines - département communication.

PION Geoffrey et HAMME Gilles Van, 2011, « Les destins divergents des régionalismes flamands et francophones : une perspective historique », *EchoGéo*, [En ligne : https://echogeo.revues.org/12291?lang=fr].

DOI : 10.4000/echogeo.12291

ROBERT Claude, 2004, « La Russophonie dans la guerre des langues », *Revue Russe*, vol. 24 / 1, 63-72.

DOI : 10.3406/russe.2004.2205

SABBAGH Daniel, 2004, « Nationalisme et multiculturalisme », *Critique internationale*, n° 23, 113-124.

DOI : 10.3917/criti.023.0113

SHIRER William L., 1960, *Le Troisième Reich des origines à la chute*, Paris, Stock.

THOMAS Paul-Louis, 2002 « Le serbo-croate (bosniaque, croate, monténégrin, serbe) : de l'étude d'une langue à l'identité des langues », *Revue des études slaves*, vol. 74 / 2, 311-325.

DOI : 10.3406/slave.2002.6801

TRABANT Jürgen, 2010, « De la langue allemande : un avenir lourd du passé », *Le français aujourd'hui*, 69-78.

DOI : 10.3917/lfa.156.0069

TRAUSCH Gilbert, 1992, *Histoire du Luxembourg*, Paris, Hatier.

UZAN Misha, « La création de l'« hébreu moderne » - Le blog-notes de Misha Uzan » [http://mishauzan.over-blog.com/article-la-creation-de-l-hebreu-moderne-49137530.html].

Notes

1 Sous le III^e Reich les ethnologues officiels redéfinissent leur discipline (*die Völkerkunde*) pour la mettre au service de l'identité national-socialiste (*Volkstum*) allemande en la liant à l'anthropologie raciale (*die Rassenkunde*). Elle promeut la notion de race aux dépens de celle de culture dans une « anthropologie génétique » (Conte et Essner 1994, 153-158) pour définir la spécificité et le degré de pureté « ethno-raciale des peuples ». Ainsi, les peuples de culture germanique (incluant les Anglo-saxons) sont-ils notamment appréhendés comme des « tribus » (*Stämme*) de la patrie allemande. L'ethnologie de la Germanité (*Volkskunde*) se dissocie de la *Völkerkunde*, ethnologie des primitifs, pour distinguer les peuples germaniques des non germaniques (*ibid.* p. 160) et justifier l'assimilation des premiers lors de la conquête, en tant que membres originels de la patrie.

2 Joshua Fishman définit la diglossie comme une situation dans laquelle deux codes d'origines

différentes peuvent coexister, dans les contextes coloniaux par exemple, où des langues locales sont en présence de langues européennes (Calvet 1993, 37). Quatre configurations sont alors observables :

- bilinguisme et diglossie : tous les membres de la communauté connaissent les deux langues en présence ;
- bilinguisme sans diglossie : individus bilingues dans la communauté mais il n'y a pas d'usage spécifique d'une des deux langues en présence ;
- diglossie sans bilinguisme : il existe une répartition fonctionnelle des usages entre les deux langues mais un groupe ne parle pas la variété A (de l'autre groupe), et l'autre groupe ne parle pas la variété B du groupe précédent ;
- ni diglossie ni bilinguisme : il n'y a qu'une seule langue dans la communauté.

3 <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1984/0016/1984Ao1961.html>.

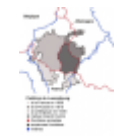

4 Langues modimes = langues nationales qui ont moins de locuteurs que les langues de grande diffusion (français, anglais, allemand, espagnol...) : Abréviation de Langue Moins Diffusée et Moins Enseignée, définie par le programme *Lingua* de l'Union européenne.

5 Révision constitutionnelle de l'article 29 du 6 mai 1948 : « La loi règlera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire ».

6 Dépôt le 16 août 2016, <http://www.chd.lu/wps/portal/public/PetitionDetail?action=doPetitionDetail&id=771>.

7 <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/langue-luxembourgeoise-la-petition-698-a-deja-recolte-plus-de-7-000-signatures-57dbee1aac730ff4e7f667e2>.

Table des illustrations

	Légende	La partition progressive du territoire luxembourgeois
	Crédits	Wikipedia
	URL	http://lengas.revues.org/docannexe/image/1171/img-1.png
	Fichier	image/png, 166k
	Légende	Les dialectes franciques dont le luxembourgeois
	Crédits	Wikipedia
	URL	http://lengas.revues.org/docannexe/image/1171/img-2.png
	Fichier	image/png, 35k

Pour citer cet article

Référence électronique

Nicolas Lefrançois, « Le luxembourgeois, enfant naturel de la Seconde Guerre mondiale », *Lengas* [En ligne], 80 | 2016, mis en ligne le 23 mars 2017, consulté le 17 avril 2017. URL : <http://lengas.revues.org/1171> ; DOI : 10.4000/lengas.1171

Auteur

Nicolas Lefrançois

EA-739 DIPRALANG, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Droits d'auteur



Lengas est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.